





# CONDITIONS DES VOLS À L'ARRIVÉE EN GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES AU **16 AVRIL 2021**

ARRIVÉE EN GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <b>DEPUIS LA FRANCE HEXAGONALE</b>	<p><b>Motif impérieux obligatoire</b></p> <p>Interdiction d'embarquer en l'absence de test préalable et de la déclaration sur l'honneur</p>	<p><b>Test PCR obligatoire</b></p> <p>daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>&gt; En l'absence de test préalable et de déclaration sur l'honneur, interdiction absolue d'embarquer et <b>refoulement</b></p> <p><b>Port du masque dans les aéroports et dans l'avion</b></p>	<p>&gt; <b>Motif impérieux à justifier</b> : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...)</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p> <p>Interdiction absolue d'embarquer en cas d'absence de test PCR négatif, de la déclaration sur l'honneur et du justificatif du motif impérieux. <b>À défaut refoulement</b></p>	<p><b>Engagement sur l'honneur à s'auto isoler à domicile + test à 7 jours</b></p> <p>&gt; Refoulement à l'arrivée en l'absence de test négatif et de motif impérieux. Prise en charge par la compagnie (contrôles DDPAF/ARS)</p>
 <b>DEPUIS LA MARTINIQUE</b>	<p><b>Motif impérieux obligatoire</b></p>	<p><b>Test RT-PCR obligatoire</b> daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus.</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>&gt; <b>Motif impérieux à justifier</b> : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>&gt; Refus d'embarquement par le transporteur en cas de non-respect et/ou de non présentation de l'attestation sur l'honneur et d'un document justificatif</p>
 <b>DEPUIS SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY</b>	<p><b>Motif impérieux obligatoire</b></p>	<p><b>Test RT-PCR obligatoire</b> daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus.</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p>&gt; Refus d'embarquement par le transporteur en cas de non-respect et/ou de non présentation de l'attestation sur l'honneur et d'un document justificatif</p>
 <b>DEPUIS LA GUYANE</b>	<p><b>Motif impérieux obligatoire</b></p>	<p><b>Test RT-PCR obligatoire</b> daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>Réalisation d'un <b>test anti-génique</b> à l'aéroport à l'arrivée en Guadeloupe</p> <p><b>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</b></p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p><i>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</i></p>	<p><b>Engagement sur l'honneur à s'auto isoler à domicile + test à 7 jours</b></p> <p>&gt; Contrôle au départ et à l'arrivée et refus d'embarquement en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>

# CONDITIONS DES VOLS AU DÉPART DE LA GUADELOUPE

MESURES APPLICABLES AU 16 AVRIL 2021

DÉPART DE LA GUADELOUPE	MOTIFS DE DÉPLACEMENT	TEST	DOCUMENTS À PRÉSENTER À L'EMBARQUEMENT	MODALITÉS À L'ARRIVÉE
 <p>VERS LA FRANCE HEXAGONALE</p>	Motif impérieux obligatoire	<p>Pas de test obligatoire</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur</p> <p>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</p>	> Contrôles au départ et/ou à l'arrivée
 <p>VERS LA MARTINIQUE</p>	Motif impérieux obligatoire	<p>Test RT-PCR obligatoire daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus.</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</p>	> Refus d'embarquement par le transporteur en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif
 <p>VERS SAINT-MARTIN ET SAINT-BARTHÉLEMY</p>	Motif impérieux obligatoire	<p>Test RT-PCR obligatoire daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</p>	<p>&gt; Si transit depuis l'hexagone : <b>Auto isolement à domicile + test à 7 jours</b></p> <p>&gt; Refus d'embarquement par le transporteur en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif</p>
 <p>VERS LA GUYANE</p>	Motif impérieux obligatoire	<p>Test RT-PCR obligatoire daté de moins de 72h avant le vol pour tout passager de onze ans et plus</p> <p>Port du masque dans l'avion et dans les aéroports</p>	<p>Motif impérieux à justifier : Déclaration sur l'honneur accompagnée d'un document justificatif (contrat de travail...) + test PCR négatif de moins de 72h</p> <p>Modèle de la déclaration sur l'honneur sur le site de la préfecture</p>	> Contrôle au départ et à l'arrivée et refus d'embarquement en cas de non-respect et/ou de non présentation du document justificatif